

# Questionnaire sur les critères permettant de distinguer un stage d'un emploi ordinaire

## 1. Considérez-vous pertinent les différents critères ci-dessous?

### Premier niveau – évaluation de base

N°	Critère d'évaluation		Observations / précisions
1.01	<b>Existence d'un contrat tripartite</b> , entre un institut de formation, l'étudiant et la société qui l'engage. Le stage fait partie du plan de formation mis en place par l'institut de formation.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Critère indispensable pour que l'on puisse parler de stage. Dans des cas particuliers (hors institut de formation), le <b>plan de formation</b> doit être très clairement établi et tenu par la société qui engage. En d'autres termes, pour l'ensemble des critères du premier niveau, il semble que le point commun est que le stage est toujours, jusqu'à un certain point, « <b>certifiant</b> » dans un parcours de formation ou dans une étape de la carrière professionnelle.
1.02	<b>Réinsertion ou nouvelle orientation professionnelle</b> Le stagiaire est en mesure de documenter et motiver les raisons de sa réinsertion ou les motifs qui l'ont incité à évaluer une nouvelle orientation. Ne sont pris en compte que les stages ne dépassant pas 18 mois.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
1.03	<b>Stage de préapprentissage</b> Seulement pour une durée de 8 semaines avant le début de l'apprentissage	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Quid des stages dans le cadre de la voie orientation et de la voie JET dans le cadre du préapprentissage. N'est-on pas au-delà des 8 semaines ?
1.04	<b>Fins des études</b> Stage de fin d'études uniquement pour les nouveaux lauréats ou diplômés d'écoles ou instituts de formation professionnelle à plein temps. Le début du stage doit se dérouler dans l'année qui suit la fin des études, pour une durée qui n'excède pas 6 mois, hors stage professionnel LACI.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Quid des stages d'avocat-e-s, de notaires, voire de médecins internes. Il peut y avoir une période intermédiaire plus longue et une durée excédent 6 mois.

1.05	<p><b>Inscription dans un institut, une école ou exigence légale</b></p> <p>Inscription dans un institut ou une école délivrant des titres reconnus en Suisse ou stage prévu par la législation fédérale ou cantonale.</p> <p>La durée du stage ne doit pas excéder de plus de 20% de ce qui est prévu par le règlement de l'école ou par la législation.</p> <p>Présentation du règlement de l'école ou de l'institut qui atteste de la nécessité d'effectuer un stage.</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<p>Toutefois, même ce qui est prévu par la législation peut être inadapté.</p> <p>Par exemple : durée des stages de formation des enseignant-e-s, sur deux, voire trois ans !</p>
1.06	<p><b>Stage de préparation</b></p> <p>A un concours ou un examen d'entrée. Durée de 12 mois max. Inscription à l'épreuve souhaitée. Activité en phase avec l'épreuve.</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

## Second niveau – programme de formation et activité

N°	Critère d'évaluation		Observations / précisions
2.01	<p><b>Objectifs</b></p> <p>L'employeur et le stagiaire se sont mis d'accord pour fixer les objectifs de formation du stage.</p>	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
2.02	<p><b>Fonction de référence</b></p> <p>Un poste de référence est identifié au sein de l'entreprise.</p>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<p>Quelle différence fait-on entre ces critères ?</p> <p>Le poste de référence fait-il référence au / à la stagiaire (critère de formation) ou à la structure d'encadrement (responsabilité)?</p>
2.03	<p><b>Personne de référence</b></p> <p>Une ou plusieurs personnes de référence doivent être identifiables dans l'entreprise. Ces personnes de référence suivent le stagiaire dans son parcours de formation.</p>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

2.04	<b>Feedback</b> Des séances ont été planifiées dans le plan de stage entre le stagiaire et sa personne de référence, ceci afin de vérifier les différentes phases d'acquisition des connaissances.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
2.05	<b>Certificat</b> A la fin du stage, la société remet au stagiaire un certificat décrivant les objectifs atteints ainsi que le détail des différentes phases d'apprentissage.	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
2.06	<b>Contenu du travail</b> Pas de travail répétitif. Les décisions intermédiaires et/ou finales sur l'activité ou le projet sont prises par la personne de référence ou par le directeur, éventuellement sur proposition du stagiaire.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	La notion de travail répétitif n'est pas claire, de même que la fréquence d'exécution de tâches qui pourraient être considérées comme répétitives. Par ailleurs, il n'est pas fait mention de plan de formation (contenu), alors que l'on insiste sur les personnes responsables de décisions (responsabilité). Le critère n'est donc pas clair.
2.07	<b>Horaire de travail</b> Aucune demande de prestations en dehors des heures normales de travail de la société.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	En fonction de l'âge du / de la stagiaire, ce critère est-il suffisamment restrictif ? Conditions de travail des jeunes travailleurs. Ne faudrait-il pas renvoyer à l'ordonnance 5 de la loi sur le travail (OLT 5) ?
2.08	<b>Nombre de stagiaires</b> La proportion de stagiaires au sein de la société se discute en fonction des objectifs de formation.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Imprécis. Il est (trop) facile de répondre affirmativement à la question.

## 2. Estimez-vous nécessaire de retenir d'autres critères et si oui lesquels?

**Défraiement et/ou salaire** : cet élément manque !

Ce point doit être précisé. La nécessité d'un défraiement, voire d'un salaire, est indiscutable. Il est scandaleux qu'un-e jeune (et/ou ses parents) se trouve dans l'obligation de payer pour travailler... de manière productive, qui plus est !

Exemple : **certain-e-s stagiaires** en fins d'études (donc diplômé-e-s) et engagé-e-s par l'Etat (1er emploi) travaillant de manière productive pour un service ne sont ni salarié-e-s, ni défrayé-e-s et donc « **payent** » **pour travailler** (frais de déplacement et frais de bouche à midi), la contribution de l'employeur se matérialisant par du conseil ou encore de la transmission de savoirs.

Le canton de Neuchâtel devrait notamment prendre exemple sur son voisin fribourgeois qui a établi des conditions claires d'engagements pour les différents types de stages au sein de l'administration: [http://www.fr.ch/spo/files/pdf70/Directives\\_du\\_01.09.2009\\_V2015.pdf](http://www.fr.ch/spo/files/pdf70/Directives_du_01.09.2009_V2015.pdf)

## 3. Pour admettre l'existence d'un stage considérez-vous pertinent les points suivants?

- Pour le niveau 1:

*Il faut qu'un seul critère sur 6 soit rempli pour admettre que ce cadre est bien celui d'un stage et par conséquent procéder au niveau 2.*

Oui

Non et si non pourquoi?

Remarques: **Certains critères peuvent paraître flous (1.02 ou 1.06)**

- Pour le niveau 2: *il faut que 7 des 8 critères retenus soient reconnus pour admettre la reconnaissance d'un stage.*

Oui

Non et si non pourquoi?

Remarques :

## 4. Autres observations: